



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mai 2025

Date de convocation  
07/05/2025

Date d'affichage  
07/05/2025

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9  
Absents : 5

Nombre de suffrages  
exprimés : 10  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky ROY.

Etaient présents : Mme Delphine BONNEAU, M. Jean-Michel BOYER, M. Pascal CHAUMONT, M. Frédéric COGNE, Mme Béatrice DUVEAU, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, Mme Cécile ROY, M. Jacky ROY

Procurations : M. Benoît NEVEU a donné son pouvoir à Mme Béatrice DUVEAU

Était absent : Mme Céline CHABAY, M. Wallerand GOUILLY- FROSSARD, M. Romain GOURMAUD, M. Jérôme JUSSIAME

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme Cécile ROY

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

15/05/2025

et publication du :

15/05/2025

## Délibération N° 25-2025 : Investissement en travaux de voirie sur les routes communales

Suite au vote du BP lors de la réunion départementale du 11 avril dernier, le montant de la dotation accordée à la commune pour 2025 est de 21 400 €. Il convient d'abroger la délibération N°8-2025 du 12 février 2025 et donc de reprendre une nouvelle délibération modifiant le montant de la dotation.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la dégradation et de la dangerosité de la route des Gaubertières (nids de poule, dégradation de la chaussée etc...) il convient de poursuivre la rénovation de cette chaussée.

Le montant des travaux de voirie s'élève à 53 831,68€ HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vienne au titre de l'Activ 3 pour un montant sollicité de 21 400euros.

### Plan de financement :

Somme à financer	53 831.68 €
Demande d'ACTIV3 2025	21 400,00 €
Reste à financer	32 431,68 €

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**ABROGE** la délibération N°8-2025 du 12/02/2025

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 21 400€ au titre de l'Activ3 2025 auprès du Conseil Départemental de la Vienne pour l'opération susvisée.

AR Prefecture

086-218600096-20250514-DL\_25\_2025-DE  
Reçu le 15/05/2025

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DECIDE** de réaliser les travaux de voirie de la route des Gaubertières.

**S'ENGAGE** à réaliser ces travaux sur l'année 2025 et les inscrire au budget en section d'investissement,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Archigny  
Le Maire, Jacky ROY

 

AR Prefecture

086-218600096-20250514-DL\_25\_2025-DE  
Reçu le 15/05/2025